



POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

AMIRAL GESTION

2020 -2021

EDITO

Entrepreneurs investis et investisseurs responsables, notre approche de gestion repose sur l'investissement performant à long terme dans des sociétés que nous comprenons et que nous sommes capables de valoriser grâce à l'analyse fondamentale sur les plans financiers et ESG¹.

Engagée depuis 2012 dans l'analyse ESG et depuis 2015 dans la gestion ISR, nous sommes signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies. Cette adhésion matérialise notre conviction que l'analyse des facteurs ESG joue un rôle central dans la compréhension des risques et des sources de création de valeur durable de l'entreprise et apportent ainsi une réelle contribution à la recherche de performance. Elle démontre également notre volonté de promouvoir les pratiques ESG auprès de nos parties prenantes externes clés : les entreprises et nos clients

Notre engagement : mobiliser nos équipes et déployer les moyens nécessaires pour ancrer l'Investissement Responsable (IR) au sein de nos stratégies de gestion en associant nos clients à l'intégration de ce nouveau paradigme de l'industrie de la gestion financière. Nous souhaitons ainsi poursuivre le développement des meilleures pratiques d'incorporation des dimensions ESG dans nos investissements et in fine perfectionner en continu notre expertise propriétaire, conçue pour répondre à notre responsabilité fiduciaire mais également et surtout pour accompagner progressivement la transition juste vers une économie responsable, tenant compte des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux étroitement liés.

La philosophie d'investissement d'Amiral Gestion est indissociable des enjeux ESG. Elle repose sur la création de valeur sur une période longue et sur la maîtrise des risques pesant sur l'avenir de l'entreprise, sur son environnement mais aussi sur les hommes et les femmes qui en façonnent le développement. Mais nous voulons aller au-delà en renforçant notre dynamique de maîtrise d'impacts environnementaux et sociaux négatifs et en orientant progressivement nos investissements vers des contributions positives à l'atteinte des Objectifs de Développement durable de l'ONU, notamment en faveur de la lutte contre le changement climatique, de la préservation de la biodiversité ou encore d'une gestion responsable du capital humain interne et externe de l'entreprise.

Véritable ciment de notre identité, cet engagement en matière de Responsabilité nous incombe vis-à-vis des générations présentes et futures à travers nos investissements, mais aussi via notre exemplarité en tant qu'entreprise. Il s'incarne au travers de notre Stratégie d'Investissement Responsable 2020-2023 qui vise à renforcer nos objectifs, nos pratiques, notre transparence et la robustesse de notre démarche en la matière.



Nicolas Komilikis
Directeur Général
Amiral Gestion



Julien Lepage
Directeur Général et CIO
Amiral Gestion

¹ Environnementaux, Sociaux / Sociétaux et de Gouvernance

SOMMAIRE

1. NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE	p.3
<ul style="list-style-type: none">• Historique de notre engagement• Notre conviction et notre engagement IR• Stratégie d'Investissement Responsable 2020 -2023 d'Amiral Gestion : Objectifs stratégiques et principes d'action• Cadres de référence de notre démarche IR• Gouvernance IR d'Amiral Gestion : Intégrer pleinement l'IR dans notre Gouvernance et notre développement	
2. OBJECTIFS ET PERIMETRE DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE	p.9
<ul style="list-style-type: none">• Périmètre d'application de la Politique IR• Objectifs IR 2021	
3. MODALITES DE PRISE EN COMPTE DES DIMENSIONS ESG DANS NOS INVESTISSEMENTS	p.11
<ul style="list-style-type: none">• Nos approches d'Investissement Responsable• Une intégration ESG au sein de nos fonds ouverts actions alimentée par une analyse ESG intégrée à notre analyse fondamentale• Nos portefeuilles ISR• Nos exclusions normatives et sectorielles• Notre engagement actionnarial ESG• Notre prise en compte de l'enjeu Climat	
4. TRANSPARENCE DE NOTRE APPROCHE ET REPORTING	p.18
ANNEXE : DEFINITIONS UTILES	p.19

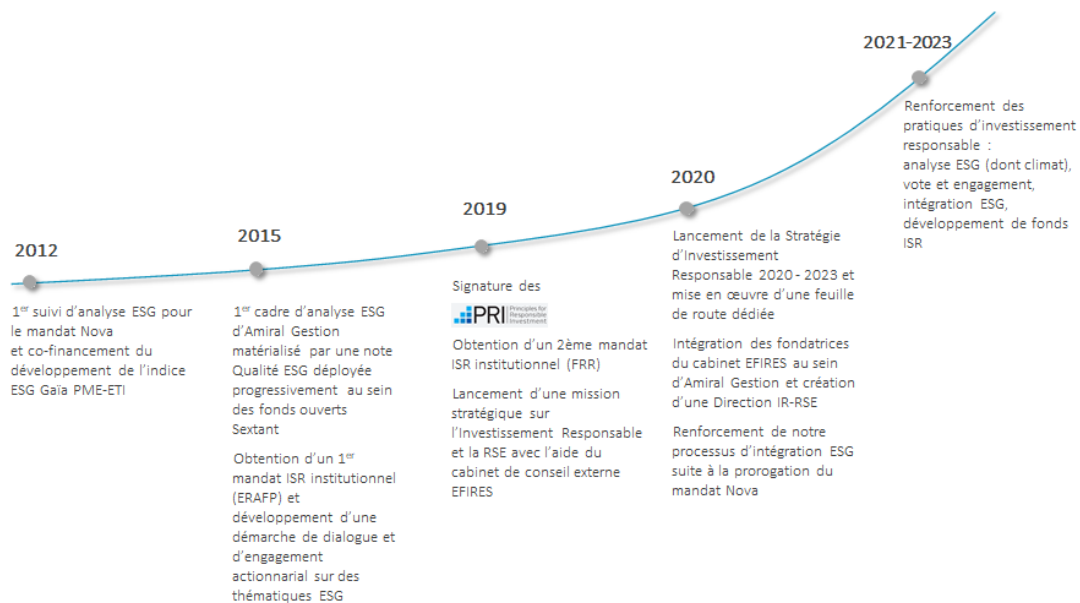
1. NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE



Historique de notre engagement

Fidèle à sa vision de l'investissement de long terme et à son cœur d'expertise, fondés sur sa connaissance approfondie de l'entreprise et de ses fondamentaux, l'engagement d'Amiral Gestion en faveur de l'investissement responsable (IR) s'est bâti patiemment afin de forger progressivement ses convictions en la matière. Son approche IR s'est développée sans opportunisme mais avec la volonté de bâtir cette expertise en collaborant étroitement avec des investisseurs institutionnels renommés et engagés dans la sphère ISR. Après avoir gagné son premier mandat ISR en 2015, puis un second en 2019, Amiral Gestion a décidé de franchir une nouvelle étape en signant les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN-PRI) la même année ; véritable palier pour accélérer le renforcement significatif de sa démarche matérialisée par le lancement de sa Stratégie d'Investissement Responsable 2020-2023.

Principales étapes de la démarche IR / ESG d'Amiral Gestion





Notre conviction et notre engagement IR

« Nous sommes convaincus que l'analyse des critères ESG dévoile les risques fondamentaux pesant sur l'avenir de l'entreprise, qu'elle peut mettre en lumière des opportunités découlant des enjeux de soutenabilité et donc que cela contribue à évaluer la capacité à créer de la valeur de façon pérenne.

Notre engagement en matière d'ESG repose également sur le sens que nous donnons à notre action.

La recherche de performance financière ne se suffit pas à elle-même. La vision de l'entreprise doit aussi apporter un sens qui dépasse sa réussite comptable.

C'est pour cela que nos investissements doivent se faire au service d'un développement économique durable.

Il n'y a donc pas de contradiction entre la volonté de générer un impact positif sur la société et délivrer une solide performance financière à nos investisseurs.

Bien au contraire, ces objectifs se renforcent mutuellement. »

Nicolas Komilikis - Directeur Général d'Amiral Gestion



Stratégie d'Investissement Responsable 2020 -2023 d'Amiral Gestion : Objectifs stratégiques et principes d'action

A l'issue d'un travail collaboratif interne, débuté à l'automne 2019 et animé par le cabinet de conseil en IR et RSE Efires, Amiral Gestion a défini et lancé sa Stratégie d'Investissement Responsable à horizon 2023.

Nos Objectifs stratégiques IR

Poursuivre l'intégration de processus et méthodologies ESG/ISR propriétaires robustes dans notre gestion et contribuant à la performance de nos investissements.

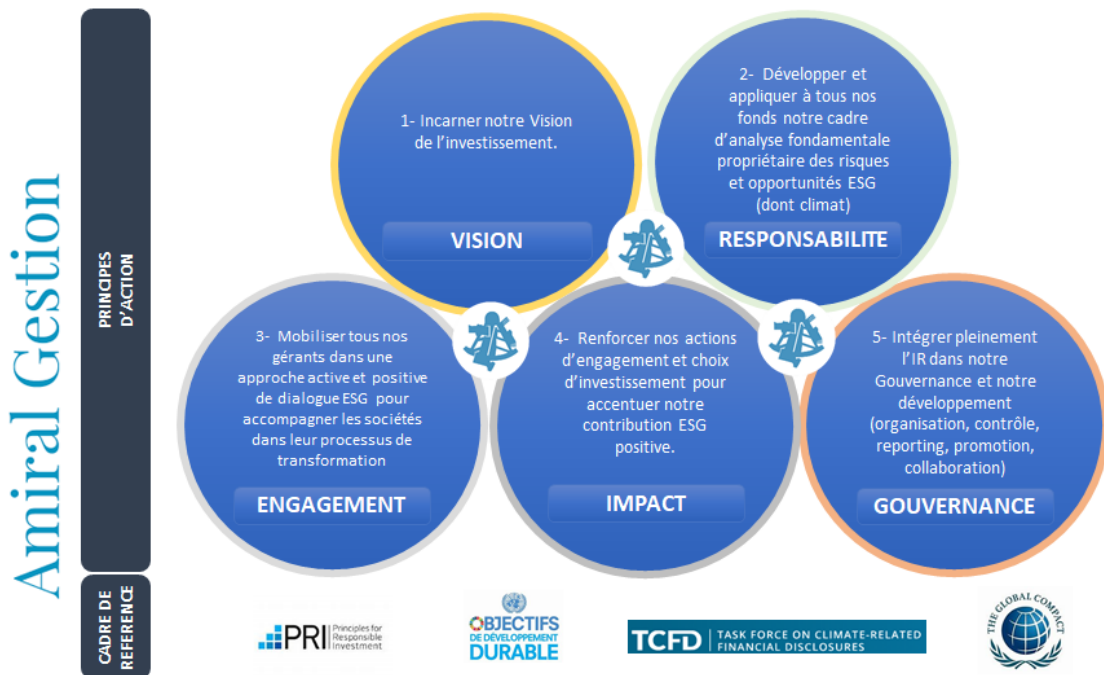
Apporter notre contribution pour une réponse concrète aux Objectifs du Développement Durable* des Nations Unies en nous appuyant notamment sur notre proximité avec les entreprises

**en lien avec les enjeux climat, biodiversité, qualité de l'air/terre/eau, diversité et égalité des chances, éducation, santé et bien-être, travail décent*

Développer auprès de nos clients une position d'acteur partenaire avancé et engagé en matière d'IR (qualité des expertises IR, performances financières et ESG, contribution positive ESG démontrée)

Nos principes d'actions IR

Cadre de la Stratégie IR 2020 – 2023 d'Amiral Gestion



 **Cadres de référence de notre démarche IR**

⇒ En tant que signataire des PRI et membre de l'AFG, nous reconnaissons les définitions de l'Investissement Responsable (IR) et de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) promues par ces organisations.

Investissement Responsable² : Les PRI définissent l'investissement responsable comme une « stratégie et une pratique visant à intégrer les questions environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement et l'actionnariat actif. Elle complète l'analyse financière traditionnelle et les techniques de constitution de portefeuille. L'investissement responsable est un objectif, même pour l'investisseur qui recherche uniquement la performance financière, parce qu'ignorer les questions ESG revient à ignorer les risques et opportunités qui ont une incidence importante sur les rendements servis aux clients et aux bénéficiaires ».

Investissement Socialement Responsable³ : selon l'AFG, « L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable. »

² Source : <https://www.unpri.org/download?ac=10228>

³ Source : AFG – FIR, juillet 2013

⇒ **Notre cadre de référence actuel** s'appuie également sur les Principes pour l'Investissement Responsable en tant qu'investisseur responsable et sur les Principes du Pacte Mondial des Nations Unies dans le cadre de l'analyse ESG de nos investissements.



- 1 Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
- 2 Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
- 3 Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
- 4 Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
- 5 Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
- 6 Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.



⇒ A **horizon 2022**, et en ligne avec notre feuille de route IR, notre cadre de référence sera amené à s'enrichir :

- d'actions concrètes pour contribuer aux Objectifs du Développement Durable des Nations Unies⁴.
- d'initiatives en faveur du Climat fondées sur les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures)⁵.



Gouvernance IR d'Amiral Gestion : Intégrer pleinement l'IR dans notre Gouvernance et notre développement (organisation, contrôle, reporting, promotion, collaboration)

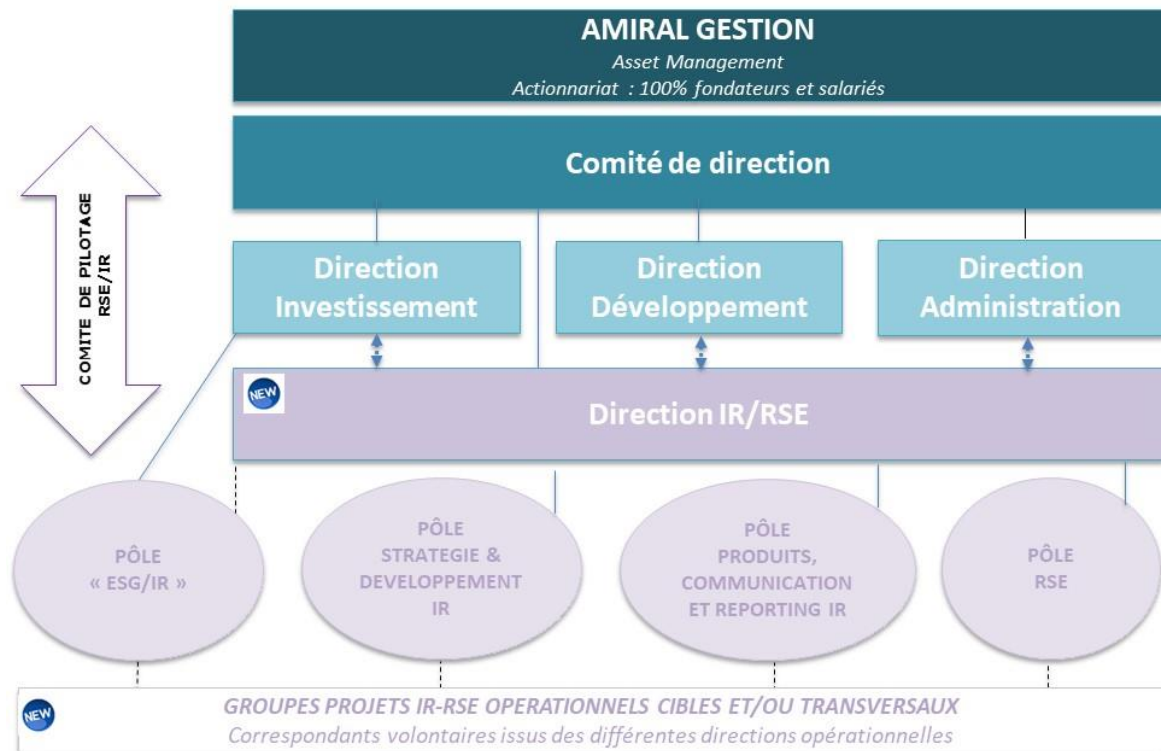
Pour soutenir le déploiement de sa Stratégie d'Investissement Responsable 2020-2023, Amiral Gestion a renforcé l'intégration de cette composante dans son organisation avec :

- Dès octobre 2019 : la constitution d'un Comité de Pilotage IR/RSE
- Depuis septembre 2020 : l'intégration d'une Direction IR/RSE avec des ressources internes dédiées et le lancement de Groupes-Projets IR/RSE opérationnels mobilisant des référents internes issus des différentes directions opérationnelles.

⁴ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

⁵ <https://www.fsb-tcfd.org/>

Notre organisation IR :



Le leadership et la sensibilité IR/RSE des membres du Comité de Direction s’incarne pleinement au sein du Comité de Pilotage IR/RSE.

Présidé par le Directeur Général et composé de 5 membres du Comité de Direction, de la Directrice IR/RSE, du Responsable du pôle ESG/IR et le Directeur Marketing, le Comité de pilotage IR/RSE intègre ponctuellement une personnalité externe experte afin de challenger ses membres sur les pratiques IR d’Amiral et apporter des éclairages qualitatifs lui permettant d’optimiser son expertise en continu.

Ce Comité de pilotage IR / RSE :

- Est rattaché au Comité de Direction d’Amiral Gestion ;
- Détermine et coordonne les actions à mener par les différentes directions opérationnelles et Business / Research Units ;
- Favorise le partage d’information pour une meilleure fluidité dans la réalisation des actions de progrès ;
- Lance et suit les travaux des Groupes-Projets constitués dans le cadre de la feuille de route de la Stratégie IR 2020 – 2023.

Le renforcement de la structuration de la gouvernance IR s'est également traduit par **le renforcement significatif des ressources dédiées**, avec **l'arrivée d'une Directrice IR / RSE en Septembre 2020⁶ et la nomination d'un Responsable ESG / IR** au sein du Pôle du même nom.

La Direction dédiée à l'IR et à la RSE nouvellement créée rassemble les compétences expertes en la matière (stratégie IR / RSE, analyse ESG, développement et reporting IR, initiatives RSE...) afin de :

- Anticiper et répondre de manière optimale aux enjeux IR / RSE auxquels Amiral est confrontée, à la fois en tant qu'investisseur et entreprise ; et mettre en œuvre efficacement les projets de la Stratégie IR/RSE 2020 - 2023 ;
- Eclairer les autres directions opérationnelles, assurer un transfert progressif de compétences pour aboutir à une contagion IR / ESG positive.

La création du **Pôle ESG/IR**, rattaché fonctionnellement à la Direction IR/RSE et hiérarchiquement à la Direction Investissement, officialise l'incarnation d'une expertise structurée depuis 2015 autour de la gestion de mandats ISR et du développement progressif d'un premier niveau d'intégration ESG au sein des fonds ouverts *Sextant*. Ce pôle est central dans la réalisation des nouveaux objectifs de la feuille de route IR : faire vivre, en étant au cœur des équipes de gestion, l'analyse et l'engagement actionnarial ESG (dont les votes en Assemblées Générales), ainsi que tous les processus de gestion IR sous-jacents (intégration ESG, développement de fonds ISR...). Ce laboratoire d'analyse est :

- Garant du respect de l'esprit maison,
- Responsable de la définition d'une méthodologie d'analyse ESG robuste et agile ainsi que de la pertinence de sa déclinaison dans les classes d'actifs actions et obligations.

Enfin, tous les analystes et gérants d'Amiral Gestion sont mobilisés pour intégrer les dimensions extra financières à leur processus d'investissement ; forts de la conviction que les critères ESG font partie intégrante d'une analyse approfondie des risques et du potentiel de valorisation d'une entreprise. Les « notes ESG » internes sont élaborées par les analystes et les gérants dans le cadre de leurs travaux de recherche et de leurs multiples rencontres avec les équipes dirigeantes, puis discutées collégialement lors des Comités de gestion.⁷

⁶ Amiral Gestion a bénéficié pendant près d'un an de l'accompagnement d'EFIRES (www.efires.fr), un cabinet de conseil spécialisé, pour continuer à faire progresser ses pratiques IR et pour évaluer et renforcer sa propre politique RSE. Après un an de travail fructueux, un rapprochement avec Efires a été décidé et se matérialisera en deux temps. Ce rapprochement stratégique constitue un nouvel accélérateur dans notre volonté d'appliquer les meilleurs standards en matière d'ESG pour contribuer à l'essor de l'investissement responsable dans notre industrie et de la RSE dans les entreprises.

⁷ Pour en savoir plus, se référer à la partie « Modalités de prise en compte des dimensions ESG dans nos investissements »

2. PERIMETRE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE



Périmètre d'application de la Politique IR

Notre Politique d'Investissement Responsable (IR) s'applique à tous nos actifs actions, qui représentent 75% des actifs investis au 30 juin 2020 dont 16%⁸ de portefeuilles gérés selon des approches ISR. Elle s'incarne de manière différenciée au sein des fonds et mandats que nous gérons via le développement des différentes approches⁹ de l'investissement responsable :

- Les exclusions sectorielles ;
- Les exclusions normatives ;
- L'intégration de critères ESG dans notre analyse fondamentale avec un impact croissant sur nos décisions d'investissement ;
- Le développement de stratégies ISR selon des approches de sélection positive ESG en best-in-class / best-effort ;
- Les pratiques d'engagement actionnarial visant un impact tangible.

A noter que sur les titres crédit, une politique d'exclusion sectorielle prohibant les investissements dans les Bombes à sous munitions (BASM) et les Mines anti-personnel (MAP)¹⁰ est appliquée.

Toutes les Directions opérationnelles sont responsabilisées dans la mise en œuvre de notre Politique IR. Chacune d'entre elles est engagée dans la mise en œuvre de la stratégie IR 2020-2023 déclinée en plans d'actions IR annuels dont l'état d'avancement est suivi par la COPIL IR / RSE. Au travers de l'implication de l'ensemble de nos équipes internes, nous cherchons à améliorer en continu nos pratiques IR conformément à notre signature des PRI et dans la perspective de concrétiser notre ambition IR.

⁸ 16% du total des encours actions d'Amiral Gestion sont gérés selon des approches ISR, ce qui représente 12% de l'actif total investi hors liquidités.

⁹ Notre mise en œuvre de ces approches IR est décrite dans la Partie 3.

¹⁰ Conformément à la Convention d'Ottawa et au Traité d'Oslo signés par l'Etat Français.



Objectifs IR 2021

Parmi les principaux objectifs que s'est fixée Amiral Gestion à horizon 2021 :

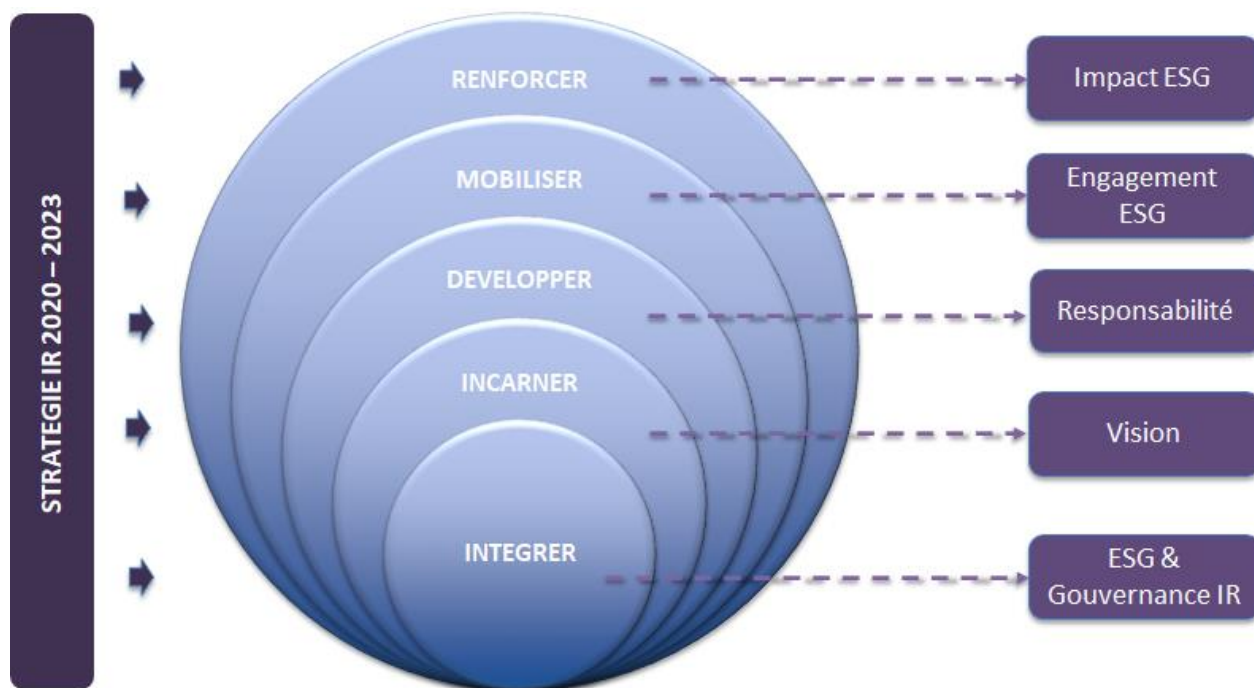
- **Poursuite du déploiement de l'approche IR pour atteindre 100% de ses fonds ouverts actions couverts par une intégration ESG avancée**, avec notamment l'évolution du modèle d'analyse ESG et de mesure de performance globale propriétaire renforçant la prise en compte des préoccupations croissantes de nos gérants et de nos clients en matière d'Impact/Responsabilité/Matérialité ESG
- **Développement d'un modèle d'intégration ESG dans l'analyse du risque des émetteurs Crédit.**
- **Développement croissant de l'Engagement ESG :**
 - o Via un dialogue ESG traçable dans le cadre de notre analyse ESG pour tous nos fonds ;
 - o Via un dialogue ESG structuré auprès d'émetteurs ou secteurs ciblés.
- **Lancement de notre premier fonds ouverts ISR de conviction.**
- **100% de nos fonds ouverts bénéficiant de la mesure d'une empreinte carbone et proposition systématique aux clients dans le cadre des mandats.**
- **Formalisation de politiques spécifiques déclinées de notre Politique IR cadre :** Politique sectorielle et normative ESG, Politique d'Active Ownership, Politique Environnementale.
- **Renforcement de notre capacité de production de reportings extra-financiers** (Performance ESG, Climat, Votes et Engagement)
- **Implication croissante au sein de groupes de travail** de place ciblés visant à développer les pratiques IR/ESG et à les promouvoir.

3. MODALITES DE PRISE EN COMPTE DES DIMENSIONS ESG DANS NOS INVESTISSEMENTS



Nos approches d'Investissement Responsable

⇒ Le développement d'Approches IR alignées avec nos Principes d'actions



PRINCIPES D'ACTION DE LA STRATEGIE IR D'AMIRAL GESTION	APPROCHES DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DEVELOPPEES PAR AMIRAL GESTION
VISION Incarner notre Vision de l'investissement	⇒ Exclusions sectorielles et normatives ⇒ Intégration ESG ⇒ Stratégies ISR selon des approches de sélection positive ESG en best-in-class / best-effort ⇒ Engagement actionnarial ESG
RESPONSABILITE Développer et appliquer à tous nos fonds notre cadre d'analyse fondamentale propriétaire des risques et opportunités ESG (dont climat)	⇒ Intégration ESG ⇒ Stratégies ISR selon des approches de sélection positive ESG en best-in-class / best-effort
ENGAGEMENT Mobiliser tous nos gérants dans une approche active et positive de dialogue ESG pour accompagner les sociétés dans leur processus de transformation	⇒ Engagement actionnarial ESG
IMPACT Renforcer nos actions d'engagement et choix d'investissement pour accentuer notre contribution ESG positive.	⇒ Stratégies ISR selon des approches de sélection positive ESG en best-in-class / best-effort ⇒ Engagement actionnarial ESG

Notre approche d'investissement responsable appliquée progressivement à l'ensemble de nos fonds repose sur **notre double responsabilité** qui nourrit nos efforts et résume notre philosophie en matière d'investissement responsable :

- **Notre responsabilité fiduciaire** à travers le rôle central de l'analyse ESG dans la compréhension et l'identification des risques matériels de l'entreprise et de ses sources de création de valeur ;
- **Notre responsabilité actionnariale** en tant qu'actionnaire actif.

En réponse à cette double responsabilité, nous intégrons pleinement les critères ESG au sein de notre processus d'analyse au travers d'une notation ESG interne s'appuyant sur une diversité de sources externes, ainsi qu'une analyse des controverses, un dialogue constructif avec les entreprises et une participation aux Assemblées Générales.

Notre approche est complétée par une capacité de mise en œuvre de lignes directrices spécifiques dans le cadre de mandats institutionnels ou en gestion privée. Ces stratégies IR sur mesure permettent d'une part à la clientèle institutionnelle de répondre au plus près aux nouvelles exigences réglementaires et normatives auxquelles elle est soumise ; et d'autre part de traduire dans la gestion de ces mandats leurs convictions ESG. Cette capacité à décliner notre expertise IR et à produire les reportings sous-jacents depuis 2015 se traduit directement dans :

- La mise en œuvre de politiques d'exclusions sectorielles et normatives spécifiques,
- Le développement de stratégies d'investissement ISR,
- La mise en œuvre d'actions d'influence via
 - un dialogue-engagement ESG structuré
 - une application stricte des politiques de vote de nos clients
- La prise en compte discriminante de l'enjeu climat.



Une intégration ESG au sein de nos fonds ouverts actions alimentée par une analyse ESG intégrée à notre analyse fondamentale

⇒ L'intégration ESG dans les processus d'investissement en actions

Amiral Gestion a développé une analyse fondamentale interne synthétisée dans sa « Note Qualité » globale propriétaire. Durant cette phase, dans la mesure du possible, les gérants de fonds d'Amiral Gestion prennent contact avec les sociétés et leurs dirigeants pour parfaire leur compréhension de leurs activités et modèles économiques, pour aborder les sujets de nature stratégique, mais également pour traiter les questions liées aux états financiers (compte de résultats, tableaux de flux de trésorerie, bilan). Le cas échéant, ils complètent cette compréhension stratégique et financière par des déplacements sur le terrain (ex. : visite de sites industriels) pour se forger leur propre opinion et être en mesure de compléter certaines informations communiquées par l'entreprise.

Cette analyse fondamentale traduit les convictions de nos gérants en couvrant les points fondamentaux s'appliquant au plus grand nombre d'entreprises. Elle repose sur l'étude de différents critères :

- Modèle économique : récurrence, prédictibilité, cyclicité, barrières à l'entrée ;
- Qualité de la direction : historique opérationnel et financier, respect des actionnaires minoritaires, motivation, formation et participation aux résultats des salariés, qualité des relations avec les tiers ;
- Qualité de la structure financière : bilan, actifs réalisables, niveau de dette ;
- Critères relatifs aux dimensions environnementales, sociales/sociétales et de gouvernance (ESG) qui font l'objet d'une note indépendante spécifique appelée « **note ESG Interne** » intégrée dans la « Note Qualité » globale.

L'étude de ces différents critères détermine une « note Qualité » dont l'échelle s'étend de 0 à 10. Plus la note est élevée, plus elle exprime la qualité de la société sur ses fondamentaux pour un niveau de valorisation donné. Cette notation, intégrant les enjeux ESG, fait partie des éléments qui guident les décisions d'investissement et alimentent le dialogue en continu avec les entreprises, voire la mise en œuvre d'actions d'engagement lorsque que cela s'avère nécessaire.

La décision d'investissement au sein d'Amiral Gestion : le fruit d'un processus collégial.

- Tous ces travaux de recherche sont réalisés par nos analystes mais également directement par nos gérants qui peuvent être en charge de l'ensemble de l'étude d'une société, même s'ils sont accompagnés en back up par l'un des analystes. Le suivi de sociétés organisé en binôme est en effet privilégié pour favoriser, au-delà du comité de gestion, les regards croisés et les débats contradictoires précieux dans une analyse approfondie, a fortiori lorsqu'elle intègre les dimensions ESG variées et souvent complexes.
- Une fois l'analyse fondamentale achevée, une présentation du cas d'investissement à l'équipe de gestion constitue un préalable à toute prise de décision.

⇒ Notre note ESG interne

Notre Note ESG Interne, fondée sur 10 critères sur les 28 qui composent la note Qualité globale, se situe sur une échelle allant de 0 à 10, avec une mise en évidence des critères les moins bien notés¹¹. L'analyse de ces critères est réalisée par l'équipe de gestion et prend la forme d'une synthèse du profil de l'entreprise qui s'appuie sur une recherche interne et sur les données de sources externes (par exemple, fournisseurs de recherche spécialisés tels qu'Ethifinance, brokers, médias, ...). Ces critères sont :

- Pilier Social
 - L'utilité sociale et la nature de l'activité ;
 - La motivation et la fierté d'appartenance des employés à la société ;
 - Le respect des salariés (politique de formation et de développement des carrières, culture d'entreprise...).
- Pilier Environnemental : Evaluation globale de la politique environnementale de l'entreprise.
- Pilier Gouvernance
 - L'existence de controverses spécifiques à l'entreprise, sur lesquelles nous nous devons d'être vigilants et de demander la plus grande transparence ;
 - La gouvernance et l'alignement d'intérêts avec les actionnaires minoritaires ;
 - La communication et la transparence de la société ;
 - L'incitation des dirigeants à des comportements vertueux et en faveur du développement durable.
- Pilier Sociétal / Prise en compte des Parties prenantes
 - Le respect des clients ;
 - Le respect des autres parties prenantes (fournisseurs, Etat, transparence en matière fiscale, etc.).

Nos projets d'évolution à horizon 2021

- **ANALYSE ESG** : Renforcement de notre Note ESG interne via un processus d'analyse et de scoring ESG propriétaire approfondissant la prise en compte des enjeux de performance globale sur les plans de la Matérialité, de la Responsabilité et de l'Impact.
- **INTEGRATION ESG** : Intégration de notre analyse ESG propriétaire :
 - => dans notre système interne de valorisation des entreprises ;
 - => dans notre modèle d'analyse risque crédit.

¹¹ Système de notation incluant une mise en exergue du total des notes négatives pour signaler les sources de risques ESG du cas d'investissement afin de ne pas diluer dans une moyenne les éléments clés qui peuvent être impactants.



Nos portefeuilles ISR

Notre expertise de gestion ISR s'est développée dès 2015 dans le cadre de deux mandats institutionnels par le biais d'approches de sélection positive ESG de type best-in-class / best-effort¹² consistant à exclure les entreprises les moins bien notées sur le plan ESG (dernier quartile de notation). Cette approche relative sectorielle, visant à privilégier les meilleures pratiques ESG comparées à celle des pairs, est associée à un processus de dialogue – engagement ESG déterminant dans nos choix de renforcement/allègement/exclusion de la position dans les portefeuilles concernés. Notre capacité à concevoir des approches ESG sur-mesure pour nos clients nous permet d'appliquer un large spectre de lignes directrices ESG spécifiques tout en bénéficiant pleinement du potentiel de performance de notre style de gestion.

Nos projets d'évolution à horizon 2021

- Lancement de notre premier fonds ouvert ISR de conviction



Nos exclusions normatives et sectorielles

Exclusion normative

Notre Note ESG Interne est complétée par une veille active sur les controverses.

Avant chaque décision d'investissement, nos gérants procèdent à une recherche et une analyse des controverses auxquelles les sociétés étudiées peuvent être exposées. Cette revue des controverses est faite avec le concours d'une agence de notation extra-financière. Les allégations identifiées sont qualifiées selon leur sévérité. En fonction de ce degré de gravité, nous pouvons exclure la société en question de l'univers d'investissement. La décision de l'éventuelle exclusion de l'univers d'investissement ne se fait qu'après un entretien avec la société concernée afin de bénéficier de la plus grande transparence et de prendre une décision éclairée en ayant une compréhension détaillée des controverses identifiées.

Amiral Gestion procède à des exclusions normatives dans le cadre de ses mandats ISR institutionnels sur la base des violations du Pacte Mondial des Nations Unies et selon le degré de gravité. A ce jour, Amiral Gestion n'applique pas d'exclusions normatives ESG systématiques dans la gestion de ses fonds ouverts.

Exclusion sectorielle

Amiral Gestion applique une exclusion sectorielle sur le tabac, le charbon thermique, les Bombes à sous munitions (BASM) et les Mines anti-personnel (MAP)¹³ dans le cadre de la gestion de certains de ses mandats ISR institutionnels.

Pour tous ses fonds ouverts, Amiral Gestion se conforme uniquement à l'exclusion ex-ante des MAP/BASM, sauf pour un nouveau fonds ouvert qui sera lancé d'ici à l'automne 2020 qui exclura également de son univers d'investissement les sociétés positionnées sur les secteurs du tabac, de la pornographie et des armes controversées (armes chimiques, armes biologiques, armes à base d'uranium). Ces valeurs prohibées sont identifiées en s'appuyant sur une liste fournie par une agence de notation extra-financière externe.

Nos projets d'évolution à horizon 2021

- => **Formalisation d'une Politique sectorielle et normative** précisant les règles d'exclusion et de mise sous surveillance pour les fonds ouverts.

¹² L'approche « best-effort » d'Amiral Gestion est couplée à notre approche du dialogue ESG actif décrite dans les pages suivantes.

¹³ Conformément à la Convention d'Ottawa et au Traité d'Oslo signés par l'Etat Français. A noter que cette exclusion des MAP/BASM peut aussi être classifiée dans la catégorie les exclusions normatives.



Notre engagement actionnarial ESG

⇒ Dialogue pré-AG¹⁴ et exercice des droits de vote

L'équipe de gestion participe aux AG selon la **Politique de vote d'Amiral Gestion** disponible sur son site internet¹⁵. Cette politique de vote s'inscrit dans notre philosophie d'investissement, à savoir une approche fondamentale de long terme et la volonté, en tant qu'actionnaire responsable, de promouvoir les meilleures pratiques en matière de gouvernance et de responsabilité sociale, sociétale et environnementale. Cet encouragement à progresser sur le plan ESG est également réalisé à travers un dialogue actif avec les entreprises en amont des assemblées générales. Ce dialogue, complémentaire à notre exercice des droits de votes, vise à formuler des recommandations personnalisées selon les entreprises ciblées.

Pour l'application de cette politique de vote, nous nous appuyons sur l'analyse des résolutions fournie par l'agence spécialisée ISS¹⁶, avec laquelle nous avons noué un partenariat dès 2016 afin de croiser les recommandations de vote. Les gérants d'Amiral procèdent au vote sur leurs valeurs respectives après discussion en comité de gestion dans les cas de vote « contre ».

Dans le cadre de nos mandats institutionnels ISR, nous votons de manière systématique et exhaustive aux Assemblées Générales des sociétés détenues en portefeuille. Dans le cadre de nos fonds ouverts, nous votons sur un périmètre prioritaire¹⁷ afin de mieux cibler les efforts d'actionnariat actif.

⇒ Dialogue ESG actif

Le suivi de nos investissements s'accompagne d'une démarche active de dialogue et d'engagement auprès des entreprises afin de favoriser une dynamique de progrès et d'approfondir notre compréhension des enjeux ESG des sociétés en portefeuille. La **Politique de dialogue et d'engagement** d'Amiral Gestion, disponible sur son site internet¹⁸ vise concrètement à encourager les entreprises, en particulier les petites et moyennes capitalisations, à amorcer et/ou développer une démarche de progrès en matière de gouvernance et de responsabilité sociale / sociétale et environnementale. Il ne s'agit donc pas ici de retenir uniquement les meilleurs mais de sensibiliser les entreprises à ces enjeux et les inciter à mettre en œuvre des plans d'actions incluant des objectifs d'amélioration. Cette approche, que l'on pourrait qualifier de « best effort », est certainement la plus pragmatique et la plus efficace selon notre expérience du dialogue actionnarial. Cette démarche cherche également à encourager les entreprises à une meilleure transparence sur les enjeux ESG auprès de la communauté financière. Les initiatives de dialogue et d'engagement sont réalisées par les équipes d'Amiral Gestion en direct essentiellement à l'occasion des rencontres¹⁹ avec les équipes dirigeantes des entreprises. Les gérants d'Amiral Gestion peuvent être également assistés par la Direction IR / RSE et/ou par les analystes spécialisés d'une agence de notation extra-financière partenaire.

Notre politique de dialogue et d'engagement s'applique potentiellement à l'ensemble des entreprises détenues dans nos fonds (ou poches) actions, et systématiquement à tous nos mandats ISR. Cependant, une attention particulière est portée :

- Aux entreprises de petites et moyennes capitalisations françaises
- Aux valeurs les moins bien notées, notamment en raison d'une information ESG insuffisante, et/ou celles exposées à des controverses ou dont certaines pratiques sont jugées préoccupantes.

Nos projets d'évolution à horizon 2021

- Formalisation et renforcement de notre Politique, de nos pratiques et de nos reportings d'Active Ownership (Vote et Engagement)

¹⁴ Assemblées générales

¹⁵ Politique de vote accessible sur le site Internet, rubrique [Amiral Gestion / Investissement Responsable](#)

¹⁶ Institutional Shareholder Services group of companies ("ISS")

¹⁷ Pour en savoir plus, se référer à la politique de vote accessible sur le site Internet, [rubrique Amiral Gestion / Investissement Responsable](#)

¹⁸ Politique de dialogue et d'engagement sur son le Internet, rubrique [Amiral Gestion / Investissement Responsable](#)

¹⁹ Rencontres physiques ou via des conference calls / visio conférences



Notre prise en compte de l'enjeu Climat

L'enjeu Climat est pris en considération dans notre analyse ESG pour l'ensemble de nos investissements en actions selon le niveau d'exposition du secteur d'activité de l'entreprise évaluée. En effet, l'évaluation de la Politique environnementale de l'entreprise²⁰ comprend de nombreux critères associés aux enjeux du changement climatique :

- Dans le cadre de nos fonds ouverts : plan d'actions pour réduire l'empreinte carbone/énergétique de l'entreprise, initiatives pour réduire l'impact environnemental des déplacements professionnels et de la logistique, réalisation d'un audit énergétique, d'un Bilan pour les Emissions des Gaz à Effet de Serre (BEGES), mesure et suivi de la consommation d'énergie et des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), etc.
- Dans le cadre de nos mandats ISR institutionnels, l'analyse du volet climat est renforcée pour développer des approches climat adaptées aux lignes directrices spécifiques de ses clients (exclusion du charbon pour certains, exigences particulières, cahier des charges en matière de suivi et de reporting,...). Ainsi, certains critères portent sur les outils managériaux dont dispose l'entreprise pour mieux gérer ses impacts environnementaux, dont ceux liés au climat. D'autres critères sont exclusivement portés sur le changement climatique. Globalement, les critères environnementaux dans notre référentiel de notation ESG couvrent ainsi quatre grands thèmes :
 - o La stratégie environnementale : formalisation d'une politique environnementale (enjeux et objectifs), existence d'un système de management environnemental ;
 - o La maîtrise des impacts environnementaux : consommation d'eau, production de déchets, déploiement d'un dispositif de tri, actions pour réduire les volumes d'intrants/déchets, part des déchets valorisés ou recyclés ;
 - o La maîtrise des risques associés au changement climatique et contribution à la transition énergétique : plan d'actions pour réduire l'empreinte carbone/énergétique de l'entreprise, initiatives pour réduire l'impact environnemental des déplacements professionnels et de la logistique, réalisation d'un audit énergétique et BEGES, consommation d'énergie, émissions de GES, etc.
 - o Les enjeux relatifs aux produits/services des entreprises : démarche d'éco-conception des produits, identification des produits/services à valeur ajoutée environnementale, part des activités répondant directement aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD) en lien avec l'enjeu climat

Ces évaluations sont réalisées annuellement, en priorité sur chacune des entreprises détenues dans les mandats ISR à partir du travail d'EthiFinance, mais elles sont étendues progressivement à l'ensemble des valeurs présentes dans nos fonds ouverts et notre univers d'investissement.

Nos projets d'évolution à horizon 2021

- Développer l'analyse de données Climat pour renforcer l'éclairage de nos décisions d'investissement
 - Généraliser la mesure d'empreinte carbone (scopes 1, 2, 3) à tous nos fonds ouverts et proposition systématique aux clients dans le cadre des mandats ;
 - Organiser des formations sur le risque climat / carbone auprès de nos équipes d'investissement ;
 - Réaliser une analyse climat spécifique des entreprises et des portefeuilles actions et crédit selon les recommandations TCFD ;
 - Intégrer davantage l'enjeu Climat dans notre approche d'Engagement ESG.
 - Préparer la formalisation de notre Politique environnementale.

²⁰ I.e. l'un des 10 critères ESG de la note Qualité

4. TRANSPARENCE DE NOTRE APPROCHE ET REPORTING

Soucieuse d'améliorer continuellement la transparence de sa démarche, Amiral Gestion a intégré en septembre 2020 une rubrique « Investissement Responsable »²¹ à son site internet. Facilitant l'accès à l'ensemble des informations relatives à son approche IR, cette rubrique inclut notamment :

- La présente Politique IR,
- Le document de mise en conformité d'Amiral à l'Article 173 de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, sur le périmètre société de gestion,
- La Politique de vote,
- La Politique d'engagement.

Ayant lancé un chantier pour poursuivre sa production de différents reportings ESG, de vote et d'engagement, Amiral Gestion propose en accès public sur son site internet les reportings liés à l'article 173 de la Loi de Transition Énergétique pour la croissance verte sur le périmètre de la société de gestion ainsi que les reportings correspondants²² pour le fonds ouvert totalisant plus de 500 millions d'euros d'encours sous gestion. A ce jour, cela concerne le fonds ouverts *Sextant Grand Large*²³. Par ailleurs, un reporting Carbone est également publié pour le fonds *Sextant PME*²⁴. Amiral Gestion prévoit également dans le courant du premier semestre 2021 de mettre en ligne son premier reporting annuel PRI.

Enfin, dans le cadre de la gestion des mandats institutionnels, Amiral Gestion réalise des reportings sur-mesure parmi lesquels :

- **Un reporting sur les controverses et décisions impactant la gestion** : exclusion de l'univers d'investissement, exclusion du portefeuille, allègement de la position ou déclenchement d'une procédure d'engagement/dialogue ESG, etc
- **Un reporting de performance ESG-climat des portefeuilles et des entreprises en portefeuille** : évolution des notes ESG, reporting carbone²⁵, indicateurs bruts d'impact (5 sur le Climat, 1 sur la gouvernance, 5 sur l'égalité hommes-femmes, 2 sur l'emploi, 1 sur le partage de la valeur)
- **Reporting semestriel des actions d'engagement auprès des entreprises et sur les votes en assemblée générales** :
 - **Vote** : plusieurs données relatives à cet exercice sont répertoriées, comme la part des résolutions qui ont fait l'objet de vote « contre » ou « abstention », types de résolutions qui ont été confrontées aux plus forts taux d'opposition, entreprises qui ont fait face aux plus faibles taux d'approbation aux résolutions présentées. Ces éléments, ainsi que les faits marquants de la campagne de vote, sont justifiés par les gérants via des commentaires qualitatifs.
 - **Dialogue / Engagement** :
 - **Reporting synthétique** : dates des meetings, contact(s), thème(s) abordé(s), commentaire(s) et objet(s) de l'échange ;
 - **Reporting détaillé** (« Rapport de dialogue et d'engagement actionnarial ») : entreprises ciblées, thématiques abordées, résultats obtenus et impact sur la note ESG avant / après l'engagement, nombre d'actions d'engagement menées sur la période, proportion (en pourcentage de valeurs du portefeuille géré), nombre et proportion d'entreprises qui ont opéré un changement ou pris des engagements suite à l'initiative de dialogue actif, copie des lettres envoyées.

Nos projets d'évolution à horizon 2021

- Amélioration continue des reportings ESG-climat pour nos fonds ouverts ;
- Publication à venir d'un rapport d'actionariat actif annuel restituant nos activités de vote et de dialogue actifs. Ce rapport dédié sera accessible sur le site internet d'Amiral Gestion.

²¹ Rubrique Amiral Gestion / Investissement Responsable : <https://www.amiralgestion.com/investissement-responsable/>

²² Les reportings carbone sont réalisés selon les données du cabinet Trucost, spécialisé dans l'évaluation des émetteurs en fonction de leurs émissions de gaz à effet de serre. L'intensité carbone prend en compte les émissions directes de GES (scope 1) et les principales émissions indirectes (« First tier indirect ») des émetteurs.

²³ <https://www.amiralgestion.com/wp-content/uploads/2015/07/2019-Sextant-Grand-Large-Reporting-Carbone.pdf>

²⁴ <https://www.amiralgestion.com/?sextants=sextant-pme>

ANNEXE : DEFINITIONS UTILES²⁵

- **Approche Best-effort** : Type d'approche d'investissement en sélection positive ESG²⁶ ("meilleur effort" en anglais), qui désigne un type d'approche consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performance ESG dans le temps.
- **Approche Best-in-class** : Type d'approche d'investissement en sélection positive ESG consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, i.e. selon une évaluation relative, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'indice boursier servant de base de départ.
- **Engagement actionnarial** : L'engagement actionnarial désigne le fait, pour un investisseur, de prendre position sur des enjeux ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) et d'exiger des entreprises visées qu'elles améliorent leurs pratiques dans la durée. Ces exigences sont formulées via une démarche structurée comprenant un dialogue direct avec l'entreprise et un suivi sur le long terme. L'investisseur qui pratique l'engagement actionnarial peut utiliser plusieurs leviers de pression lorsque la démarche de dialogue s'avère infructueuse :
 - Une communication publique sur l'avancement du processus d'engagement et sur les insuffisances de l'entreprise dans le domaine extra-financier,
 - Un impact sur la gestion allant du gel de la position au désinvestissement,
 - L'exercice de ses droits d'actionnaire (vote et questions en assemblée générale, refus des résolutions proposées, soutien ou dépôt de résolutions externes).

En résumé, l'engagement actionnarial permet aux investisseurs d'avoir une influence sur une entreprise en ce qui concerne ses pratiques dans les domaines Environnementaux, Sociaux / Sociétaux et de Gouvernance, appelés aussi « ESG ».

- **Empreinte carbone d'un portefeuille** : Elle vise à mesurer les émissions de carbone générées indirectement par les investissements. Par exemple, pour calculer l'empreinte carbone (carbon footprint en anglais) d'un fonds actions, on "pèse" les émissions de carbone du portefeuille en fonction des émissions que génèrent les entreprises détenues et du nombre d'actions. Ce mode de calcul peut être adapté aux obligations d'Etat ou à d'autres types de placements, comme l'immobilier.
- **ESG** : Ce sigle international est utilisé par la communauté financière pour désigner les critères Environnementaux, Sociaux / Sociétaux et de Gouvernance (ESG) qui constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière. Ils sont pris en compte dans l'investissement responsable. Grâce aux critères ESG, on peut évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).
 - Le critère environnemental tient compte par exemple de la gestion des déchets, la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou encore la prévention des risques environnementaux.

²⁵ Sources : définitions inspirées de diverses sources de références telles que les sites Internet de Novethic, des UN-PRI, de l'AFG et du FIR, de la TCFD, etc.

²⁶ La sélection positive ESG correspond aux pratiques de sélection en adéquation avec les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). C'est un filtrage qui favorise les entreprises responsables engagées dans le développement durable. Cette sélection évalue les performances des entreprises selon des critères environnementaux, sociaux et financiers. 3 approches se revendiquent de cette sélection positive : le Best-in-class, le Best-in-universe et le Best effort

- Le critère social prend en compte par exemple la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect du droit des employés, la chaîne de sous-traitance (Supply Chain) ou encore le dialogue social.
- Le critère de gouvernance vérifie l'indépendance du conseil d'administration, la structure de gestion ou encore la présence d'un comité de vérification des comptes.
- **Exclusions normatives** : Elle a pour but de protéger la réputation des investisseurs et de leur éviter d'être mêlés à des controverses lorsque des scandales éclatent. Il s'agit d'exclure de l'univers d'investissement des entreprises ou des états ayant un comportement néfaste pour l'Homme ou l'environnement en lien avec un non-respect de lois ou de conventions internationales.
- **Exclusions sectorielles** : Il s'agit d'exclure des entreprises tirant une part de leur chiffre d'affaires, considérée comme significative, d'activités jugées néfastes pour la société. Il s'agit généralement
 - D'exclusions éthiques : les secteurs les plus concernés sont l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent et la pornographie
 - Ou d'exclusions pour raisons environnementales dans le cas des OGM, du nucléaire ou de l'exploitation des énergies fossiles.
- **Intégration ESG** : L'intégration ESG consiste à prendre en compte dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) quelques critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG) clés et à les mettre à disposition de l'ensemble des équipes de gestion afin de favoriser la prise en compte de l'ESG directement au cœur des paramètres d'analyse financière et dans la construction des portefeuilles.
- **Intensité carbone**²⁷ : Selon la méthodologie appliquée par le prestataire Trucost, l'intensité carbone d'un titre correspond au rapport entre ses émissions carbone exprimées en tonnes CO_{2e} et son chiffre d'affaires en million EUR. Les intensités carbone sont ainsi exprimées en tonnes de CO_{2e} par million EUR de chiffre d'affaires.
La contribution d'un émetteur correspond au produit entre l'intensité carbone du titre et le poids du titre (sur le périmètre analysé).
- **Investissement Responsable**²⁸ : Les PRI définissent l'investissement responsable comme une « stratégie et une pratique visant à intégrer les questions environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement et l'actionnariat actif. Elle complète l'analyse financière traditionnelle et les techniques de constitution de portefeuille. L'investissement responsable est un objectif, même pour l'investisseur qui recherche uniquement la performance financière, parce qu'ignorer les questions ESG revient à ignorer les risques et opportunités qui ont une incidence importante sur les rendements servis aux clients et aux bénéficiaires ».
- **Investissement Socialement Responsable**²⁹ : selon l'AFG, « L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable. »
- **Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD)**³⁰ : Les ODD sont des objectifs mondiaux créés fin 2015 en dehors de l'assemblée générale des Nations Unies. 193 dirigeants se sont mis d'accord sur des objectifs précis à poursuivre durant les 15 prochaines années. Ils s'adressent à tous, États comme entreprises ou société civile. Les objectifs de développement

²⁷ <https://www.amiralgestion.com/wp-content/uploads/2015/07/2019-Sextant-Grand-Large-Reporting-Carbone.pdf>

²⁸ Source : <https://www.unpri.org/download?ac=10228>

²⁹ Source : AFG – FIR, juillet 2013

³⁰ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

durable sont un appel à l'action de tous les pays – pauvres, riches et à revenu intermédiaire – à promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Ils reconnaissent que mettre fin à la pauvreté doit aller de pair avec des stratégies qui développent la croissance économique et répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement.

- **Pacte Mondial des Nations Unies** : Aussi connu sous l'appellation Global compact, le Pacte Mondial des Nations Unies a été lancé, en janvier 2000, lors du Forum Economique Mondial de Davos par Kofi Annan, le secrétaire général des Nations Unies. Le Global Compact a pour ambition d'unir la force des marchés à l'autorité des idéaux individuels " afin de responsabiliser les entreprises. Il vise à faire respecter au monde des affaires 10 principes fondamentaux :
 - Soutenir et respecter la protection des droits de l'homme dans la sphère de leur influence ;
 - S'assurer que leurs propres sociétés ne sont pas complices d'abus de droits de l'homme ;
 - La liberté d'association et la reconnaissance du droit aux associations collectives ;
 - L'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire ;
 - L'abolition du travail des enfants ;
 - L'élimination de la discrimination dans le travail et les professions ;
 - Soutenir une approche préventive pour les défis environnementaux ;
 - Prendre une initiative pour renforcer la responsabilité environnementale ;
 - Encourager le développement et la diffusion des technologies environnementales ;
 - Lutter contre la corruption.
- **Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies** : Les PRI ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementales, Sociales/ Sociétales et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles, mais au sens large. Les PRI sont un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects extra-financiers par l'ensemble des métiers financiers.
- **TCFD (Task force on climate disclosure)** : Il s'agit d'un groupe de travail mis en place fin 2015 lors de la COP21 par le Conseil de stabilité financière du G20. Il a pour but de mettre en avant la transparence financière liée aux risques Climat. Son objectif est de rendre les marchés plus efficaces, les économies plus stables et résistantes. Les recommandations de la TCFD sont issues d'un travail de fond et d'un consensus fort entre le secteur financier et les entreprises fortement émettrices de GES. Ses travaux font déjà référence avec un rapport final de la TCFD publié le 29 juin 2017 qui insiste sur les messages suivants :
 - Le changement climatique va coûter très cher à l'économie (2 300 milliards de dollars)
 - Le reporting est un élément essentiel pour réduire ce risque étant donné qu'il permet aux actionnaires, aux banques ainsi qu'aux acteurs financiers d'en évaluer le coût
 - La recommandation de publier des scénarios 2°C, une évaluation de l'impact possible du changement climatique sur les activités.

AVERTISSEMENT – Août 2020 - Le présent document est émis par Amiral Gestion. Ce document n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation d'Amiral Gestion. Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document. Ce document n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction. Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans cette présentation reflètent le sentiment d'Amiral Gestion sur les marchés, leur évolution, compte tenu du contexte économique et des informations possédées à ce jour. Ils peuvent ne plus être pertinents au jour où l'investisseur en prend connaissance. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données économiques issues de tiers.

CE DOCUMENT EST EMIS PAR :

Amiral Gestion - Société par actions simplifiée au capital social de 629 983 euros Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-04000038 Société de courtage en assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 12065490

<https://www.amiralgestion.com/>